28 JUIL. 2011

A2762

A.D.A.P.T. 34
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 Allée Albert MOUTON
34500 BEZIERS
430 181 099 RCS BEZIERS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2011

L'an deux mille onze,

Le 30 juin,

A 10 heures,

Les associés de la société A.D.A.P.T. 34, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 100 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Cabinet Edouard DEGRYSE, Société d'Avocat, 7 avenue Pierre Verdier, 34500 BEZIERS, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :
Mademoiselle Magali MACIP, propriétaire de 90 parts sociales
La Société HOLDING F & M SERVICES, propriétaire de 10 parts sociales représentée par sa gérante, Mademoiselle Magali MACIP

seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Magali MACIP, gérante associée.

Sont également présents, Maître Michel-Edouard DEGRYSE, Avocat et Monsieur Jean-Paul GARNIER.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Mademoiselle Magali MACIP, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Fixation de la date de réunion d'une nouvelle assemblée générale pour renouveler la durée du mandat du nouveau gérant

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter du 1er juillet 2011, en qualité de nouveau gérant Monsieur Jean-Paul GARNIER, né le 13 février 1956 à Blois, demeurant à BEZIERS (34500), 91 rue de la Crouzette en remplacement de Mademoiselle Magali MACIP, démissionnaire, et ce jusqu'au 31 juillet 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Paul GARNIER déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Cabinet Edouard DEGRYSE, Société d'Avocat, inscrite au barreau de BEZIERS, y domiciliée 7 avenue Pierre Verdier, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de se réunir de nouveau le vendredi 29 juillet 2011 à 12 heures au Cabinet Edouard DEGRYSE, 7 avenue Pierre Verdier, 34500 BEZIERS, à l'effet de renouveler le mandat de gérant de Monsieur Jean-Paul GARNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME